

6 pp. 6 joint au 1<sup>er</sup> de la lettre n° 34.

M. de Brassou chef de révoltes  
curé de Doudou.

gouvernement le 18 xbre 1792

204

Monsieur le Curé

permettre que je me fais l'honneur de vous adresser de  
mes respects, et en même temps pour vous supplier si c'est  
un effet de votre bonté de vouloir bien marier ces deux  
personnes qui sont de l'habitation des peres de la petite anse  
qui voudroient se réunir ensemble. comme je pense que  
vous êtes maître de votre cure comme vous avez été  
accordé par le roi et que si cette révolution ce fait pas  
nous, ceci nous soutient les droits du roi notre maître,  
ainsi que notre religion, et je crois que ne doit point empêcher  
le cours de notre religion de ce profetter; ainsi j'ose espérer  
M<sup>l</sup> le pasteur que vous accorderez voudrez bien m'accorder  
la demande que je me fais l'honneur de vous faire,  
je suis avec un profond respect.

Monsieur et pasteur

Votre ob<sup>te</sup>

Brassou

Belair aide de camp L, n, c'  
general

via An

Permettez que je vous fasse part que tout le peuple, et  
que mon armée sont assemblés hier, il m'ont reconnu  
être vice roi, et M<sup>r</sup> Louvain est reconnu général d'armée  
ainsi M<sup>r</sup> et pasteur, j'ose espérer de votre bonté, et de  
votre capacité pour me conduire et m'indiquer la marche  
que je dois suivre, et vous prie si vous trouvez que ce  
à propos, je vous prierais de me former mes discours, et  
pouvois présenter au peuple pour les remercier de la confiance  
qu'ils ont eu de ma personne; pour la faire lire après  
grande messe solennel, pour chanter à cet égard; après  
cette réception je vous prierais aussi de vouloir bien nous  
retablir une loi. c'est-à-dire une forme de gouvernement  
à pouvois établir l'ordre attendant l'ordre du roi notre  
maître, que j'espère avec l'aide de Dieu soutenir, et  
ser droit jusqu'à qui lui plaira de nous envoyer  
l'établissement de ses lois.

Sour copie conforme à l'original

J. O. F. Despeits  
J. de la Fayette  
Maire civil

Transcription du duplicata n° 6

N° 6 joint au 1<sup>ata</sup> (duplicata ?) de la lettre n° 34  
Lettre de Biassou chef de révoltés  
Au curé du Dondon  
Monsieur le Curé

Gouvernement le 18 décembre 1792

Permettez que je me fais l'honneur de vous assurer de mes respects, et en même tems pour vous  
suplier si cest un effet de votre bonté de vouloir bien marier ces deux personnes qui sont de

l'habitation des peres de la petite anse qui voudroient ce réunir ensemble. Comme je pense que vous êtes maître de votre cure comme vous avoir été accordé par le roi et que si cette révolution ce fait par nous, cest pour soutenir les droits du roi notre maître, ainsi que notre religion, et je crois qui ne doit point empecher le cours de notre religion de ce professer ; ainsi j'ose esperer Mr le pasteur que vous voudrez bien m'accorder la demande que je me fais l'honneur de vous faire,

Je suis avec un profond respect,

Monsieur et pasteur  
Belair  
Aide de camp général

Votre obéissant  
Biassou  
Vice-roi

Permettez que je vous fasse part que tout le peuple, [ainsi] que mon armée sont assemblés hier, ils m'ont reconnu [pour] être vice-roi, et Mr Toussaint est reconnû general d'armée, ainsi Mr et pasteur, j'ose esperer de votre bonté et de votre capacité pour me conduire et m'enseigner la [marche] que je dois suivre, et vous prier si vous trouvez que cest a propos, je vous prirai de me former mes discours, [pour] pouvoir presanter au peuple pour les remercier de la [confiance] qu'ils ont eu de ma personne, pour la faire lire après grande messe solemnel, pour chanter à cet egard, [après] cette réceptionm je vous prirai de vouloir bien [nous] retabli rune loi, cest-adire une forme de gouvernement a pouvoir etablir l'ordre attendant les orders du roi [notre] maître, que j'espere avec l'aide du seigneur de soutenir, ses droits jusqu'à que lui plaise de nous envoyer l'etablissement de ses lois.

Pour copie conforme à l'original  
Delpech  
Secrétaire de la commission nationale civile

N<sup>o</sup> 7. joint au date de la lettre N<sup>o</sup> 31.

M. de Beauvais, chef de bureau  
curé de Douai

Gouvernement le 2. 8<sup>bre</sup> 1792 205

Monsieur et curé

instaurer - write

Dominique

Les pour répondre à l'honneur que vous voulez -  
Bien me faire sous les bons principes; et les conseils  
sages que vous voulez bien me donner

Sur l'administration de mes états et de la manière  
que je dois suivre pour les bien diriger selon la  
justice et laquellé soye persuadé que je, érai -  
tout ceux qui dépendra de moi pour pouvoir -  
exécutez vos Bonne avis, qui son rempli de toutes  
de bonne principe; et soyez persuadé, que je -  
les aurai toujours gravé dans mon cœur, quant  
à l'injustice que vous me marquez qui a été -  
faite à ce pauvre innocente mes extorsions, non  
pas été à les faire aucun injustice. et même -  
j'avez M<sup>r</sup> le maréchal Louvain pour mettre ordre  
à tous ces ostilités et même il ma rapporté à son  
retour qu'il avoit fait punir le sieur graive qui  
à l'insolance de vous marquez; au respect du -  
à votre caractère et a été mis au baré pour cete -  
soit ici mais si à le maréchal de reidiree, il sera  
puni très rigoureusement et demi; de son poste -  
mais comme je sais que vous avé le cœur bon que  
vous nemié point de punition exemplaire que  
vous vous creverai à celle ci;

quant à vos domestique, M<sup>r</sup> Louvain a donné  
des ordres à Monsieur Layette pour les faire rentrer  
à leurs devoirs et M<sup>r</sup> le maréchal se propose  
aller toute les semaine faire sa tournée, à faire

etablis l'ordre et la paix et la tranquillité, et  
faire exécuter mes intentions à cette égard, enfin  
Monsieur le curé je serai sous eux qui dépendent  
de moi pour répondre exactement à tous vos desirs  
rien de nouveau à vous apprendre je n'ai rien de  
à vous envoyer que neuf livres de viande par  
votre domestique

M. Bellain et M. Toussaint vous assure de  
leur respect, je finis avec toutes les sentiments et  
l'estime d'amitié avec lequel je serai à toute  
Maine

Monsieur le curé

Votre très humble et  
très obéissant serviteur  
Biassou

généralissime des armées  
du Roy -

Bellain  
aide de camp général

pour copie conforme à l'original  
Delpont  
Je suis de la part  
de M. de la Roche  
à M. de la Roche

Transcription du duplicata n° 7

N° 7 joint au duplicata de la lettre n° 34  
De Biassou chef de révoltés  
curé du Dondon  
Monsieur le Curé

Gouvernement le 2 octobre 1792  
Monsieur et curé

Commissaires-civils  
Saint-Domingue

Ses pour repondre à lhonneur que vous voulé bien me faire sous les bons principes et les conseils sages que vous voulé bien me donner sur l'administration des mes états et de la marche que je dois suivre pour les bien dirigée celon la justice et lequitté soiyée persuadée que je ferai tout ceux qui dépendra de moi pour pouvoir exsécuter vos bonne avis qui son rempli de toutes de bonne principe, et soiyes persuadee que je les aurai toujours gravée dans mon cœur, quant à l'injustice que vous me marquer qui a été faite a ce pauvre inoçante mes attentions, nom pas été à les faire aucun injustice. Et meme (savez ?) m<sup>r</sup> le marechal toussaint pour metre ordre a tous ces ostilités et même il ma raportée a son retour quil avoit fait punir le sieur gracia qui alinsolance de vous manquer ; au respect du a votre caratere et a étté mis au saré<sup>1</sup> pour cete foit ici mais sil à le malheur de recidivee, il sera puni très rigoureusement et demi de son poste, mais comme je sais que vous avé le cœur bon que vous nemé point de punition examplaire que vous vous areterai a celle ci ;

Quante à vos domestique, mr toussaint a donner des ordres à monsieur fayette pour les faire rentrer a leurs devoir et mr le maréchal ce propause aller toute les semaine faire sa tournée, a faire etablir lhordre et la pait et la tranquillitée et faire exsequitée mes intentions a cette egard, enfin monsieur le curé je serai (ou ferai ?) tous ceux qui (depondra ?) de moi pour repondre exactement a tous vos (demandes ?) rien de nouveau a vous aprandre je nai rien de...a vous envoyer que neuf livre de viande par votre domestique

m. Bellair et m<sup>r</sup> toussaint vous assure de leur respect, je finis avec toutes les sentiment (et ?) destime d'amitiéee avec lequel je serai toute ma vie

Monsieur le curé

Votre très très humble et très ob<sup>t</sup> (obéissant) serviteur  
Biassou  
Generalissime des armées du roy

Bellair  
Aide de camp général

Pour copie conforme à l'original  
Delpech  
Secrétaire de la commission nationale civile

---

<sup>1</sup> Aux arrêts.

N<sup>o</sup> 8. joint au l<sup>re</sup> de la lettre n<sup>o</sup> 34.

206  
au London le 13 - a<sup>bre</sup> 1792.

M. de Fayette, chef de révolte  
curé du London

missaire - civile.

Monsieur

Dominique

permettez que je plaise ici mes très humble  
respe

l'honneur et la présente et pour vous souhaiter  
les bon jour a meme temps pour vous prier d'avoir  
la bonté de faire entendre, à tous ce negre  
de travailleurs ou quel nen ven poin tra valier  
je croie que lia que vous ceulle qui le feront travailler  
parceque il dire que ce vous qui les ordonne de ne  
poin travailler parceque je croi que vous etes trop  
juste pour les empêcher de travailler j'atant ce  
plaisir de vous comme de me croie celui qui  
a l'honneur d'etre

Monsieur

Notre Devoue  
Faisele

Commandant generale

J'ai entendu dire que vous avez prêché dimanche  
d'ran de vous faire la charité au vous aporlan  
quelque vive. j'erois a moi meme que si vous  
etes dans une parit de maison vous oies du  
vous adressé a moy et j'eman preseres volontier  
a vous satisfaire que de ne par vous adresse  
a une peuple je vous prie de me faire savoir  
si c'est vous qui les a faire cette demande.

Pour Copie Conforme à L'original.

J. F. Delpeut  
B. de Lafayette  
Missaire civile.

Transcription du duplicata n° 8

Duplicata n°8 joint au duplicata de la lettre n° 34

au Dondon le 13 décembre 1792

...de fayette, chef de révoltés  
curé du Dondon

Monsieur

commissaires-civils  
S<sup>t</sup>-Domingue

Permetée que je plasse isi mes très humble respec

L'honneur et la presente et pour vous souhaitere le bonjour a  
meme temps pour vous preyes davoire la labontée de faire antandre à  
tous ce negresse de travailier vu quel nen veu poin travailier - je croire  
que lia que vous ceulle qui le feron travailier parceque il dize que ce  
vous qui les ordonne de ne poin travailier parceque je croi que vous etes  
trope juste pour les anpche de travailier jatant ce plaizir de vous comme  
de me croire celui qui a l'honneur detre

Monsieur

Votre devoue

faisele

Commandant général

jai antandu dire que vous zavez preché dimanche dizan de vous faire la  
chareté (charité) an vous aportan quelque vive. Je crois a (mois meme ?)  
que si vous etér dans un pareil situasion vous orés du vous adressé a  
moy jéman preseres volontiers a vous satisfaire que de nen pas vous  
adresse aune peuple je vous prie de me faire savoir si cé vous qui les a  
faire cette demande.

Pour copie conforme à l'original

Delpech

Secrétaire de la commission nationale civile

N<sup>o</sup> 9 fait de l'Etat de la lettre N<sup>o</sup> 34.

gouvernement le 13<sup>e</sup> fev 1792

207

de la Brassou, chef  
de la ville, au curé  
de la Douce

Monsieur le Curé

missaire civil  
Domingue

je me fait, l'honneur de répondre a votre  
bonne lettre, dans la quelle que vous me marquer  
votre inquiétude et que vous craignè beuxouys  
d'être de ce Bor ici, je vous prie en grace de ne  
point vous mettre un chagrin à la tête, vu que  
je vous et esere que je verrai mon dernier  
goutte de sen pour defendre nos droits et les votre  
pas con ce quan si des que vous craignè quelque  
chote, vous pouvè vous tranquilliser, si le malheur  
veut que nous venon d'être alaque et que les ennemis  
serois viqueur, je ferai tout mes possible pour  
vous faire sortir, parque je vous dirai que je  
suis fort inquiet de ce que vous me fait honneur  
de me marquer, aussy est du reveran pour du  
limbé et de la pettence, soigi persuade que je ne  
vous abandonnerai jamais qua mon dernier  
moment;

conjugé de vos domestique nous ecreron une  
lettre a M<sup>re</sup> Fayette pour faire rentrer votre mulatresse  
à son devoir et pour quel priette la min à cela,  
pour aubligé à vos domestique de vous servir,

je vous envoie votre negre nommé Jostain qui  
est detenu à la Bar, je nai rien de nouveau  
à vous marquer, pour le moment, je vous prie de  
prendre patience, de ne point vous chagriner, je  
suis en vous desiran une bonne sante et suis avec  
respect

Monsieur le curé

Bellair  
aid de Camp general

Notre très humble et  
très obéissant

Brannon  
general même des armées  
du Roy

M<sup>r</sup>. Louvain ainsi que M<sup>r</sup>. Bellain vous assure de  
leur civilité. je vous envoie par votre porteur un  
morceau de Boucherie,

Si j'ai gardée si long temps votre negre ses  
parce que je croigé quel s'étoit sauvé de chez vous  
voilà le Jugé que ma aubligé a le tenir à la Cour  
pour le punir auparavant de vous le renvoyer,  
je vous envoie la lettre de M<sup>r</sup>. Fayette pour que vous  
prenez lecture et vous me ferez le plaisir de la  
quachett et de le lui envoyer vous m'obligera  
infiniment.

pour copie conforme à l'original  
— o: j: Despech  
— (Signature)  
— (Signature)  
— (Signature)

Transcription du duplicata n° 9

Duplicata n° 9 joint au duplicata de la lettre n° 34

Gouvernement le 13 octobre 1792

Lettre de Biassou, chef de révoltés au curé  
du Dondon

Monssieur et curé

commissaires-civils  
St-Domingue

je me fais l'honneur de repondre a votre seconde leltre dans la  
quelle que vous me marquer votre inquiétude et que vous craigné  
beaucoup détre de ce bor ici, je vous prie en grace de ne point vous metre  
un chagrin à la tête, vu que je vous et escrit que je versserai mon dernier  
goute de cen pour defendre nos droit et les votre par con ce quan si ses  
que vous craigné quelque chose, vous pouvé vous tranquilisé, si le  
malheur veu que nous venon détre ataque et que les ennemis seroit  
vinqueur, je ferai tout mes possible pour vous fair sortir, parce que je vous  
dirai que je suis fort inquiéte de ce que vous me fait honneur de me

marquer, aussiy est du reveran pere du limbé et de la petitece, soigé  
perssuadé que je ne vous abandonnerie jamais qua mon dernier moman  
aussujé de vos domestique nous eciron une lettre a m<sup>r</sup> fayette  
pour fair rentraí votre mulatresse à son devoir et pour quel prête sa min  
à cela, pour aubligé à vos domestique de vous servir

je vous envoit votre negre nomé fostain qui est detenu à la Bar, je  
nai rien de nouveau à vous marquer, pour le moman, je vous prie de  
prandre patiance, de ne point vous chagriné, je suis en vous desiran une  
bonne sante et suis avec respect

Monsieur et curé

Votre très humble et très obéissant

Biassou

Generalissime des armées  
du Roy

Bellair

Aide de camp general

M<sup>r</sup> toussaint ainsi que m<sup>r</sup> Bellair vous assure de leur sivillite. Je vous  
envoit par votre porteur (un) morceau de Boucherie  
Si j'ai gardée si longtems votre ses parce que je croigé quel s'étoit sauvé  
de ches (vous) voila le sujé que ma aubligé a le tenir a la Bar pour le punir  
auparavant de vous le renvoyer je vous envoit la lettre de M<sup>r</sup> fayette pour  
que vous prené lecteur et vous me ferai le plaisir de la quachett et de le  
lui envoyé vous m'obligerai infiniment.

Pour copie conforme à l'original

Delpéch

Secrétaire de la commission nationale civile

le n° 10 joint au rate de la lettre n° 34.  
le 30. 9. 1792 208

Lettre de Biassou chef de révoltés,  
au curé du Dondon. Monsieur le curé

Commissaires-civils.  
St-Domingue

L'honneur de la presante et pour vous  
souhaiter le Bonjour en meme tems je vous envoit  
par votre negre un morceau de Boucherie je suis  
avec respect

Monsieur le curé

Notre tres humble  
et ob<sup>is</sup> serviteur  
Biassou  
general des armé du Roy

Bellaire  
aid de camp general

je vous dirai aussi que j'ai écrit a ce general  
nouvellement arivé pour savoir la constitution  
quant je recevrai la reponce je vous en ferai par -  
je vous envoit un morceau de paine

provois qui conferme à l'orig<sup>al</sup>

M. de Despect  
B. de la f. ou  
notaire

Transcription du duplicata n° 10

Duplicata n° 10 joint au duplicata de la lettre n°34

Le 30 septembre 1792

Lettre de Biassou chef de révoltés

Au curé du Dondon

Monsieur le cure

Commissaires-civils

St-Domingue

L'honneur de la presante et pour vous souhaiter le Bonjour en  
meme tems je vous envoit par votre negre un morceau de  
boucherie je suis avec respect

Monsieur le curé  
Votre très humble et obéissant serviteur  
Biassou  
General des armé du Roy

Bellair  
Aide de camp general

Je vous dirai aussi que j'ai écrit à ce general nouvellement arrivé pour  
savoir la constitution quant je recevrai la réponse je vous en ferai par  
Je vous envoie un morceau de pance

Pour copie conforme à l'original  
Delpech  
Secrétaire de la commission nationale civile

St 13 joint au duplicata de la lettre n° 34. 210

Commissaires-civils  
St-Domingue

En consequence des ordre du gouvernement  
général de la grande rivierre  
Il est permy à monsieur labbé du Dondon  
d'envoyer un ou deux personne allant a la gardes  
espagnol chercher ses besoin je pris Messieurs  
le commandant colonel de le laisser passer  
librement, sans les detournées

Au gouvernement ce 24 juillet 1792  
Biassou general  
d'armés du Roy

Lefebvre aid de  
camp au gouv.

Pour copie conforme à l'original.  
Delpuch  
Secrétaire de la commission nationale civile

Transcription du duplicata n° 13

Duplicata n° 13 joint au duplicata de la lettre n° 34

Commissaires-civils  
St-Domingue

En consequence des ordre du gouvernement général de la grande rivierre  
Il est permy à monsieur labbé du Dondon d'envoyer un ou deux personne allant a la gardes  
espagnol chercher ses besoin je pris Messieurs le commandant colonel de le laisser passer  
librement, sans les detournées

Au gouvernement ce 24 juillet 1792  
Biassou  
General d'armés du Roy

Lefebvre  
Aide de camp au gouvernement

Pour copie conforme à l'original  
Delpuch  
Secrétaire de la commission nationale civile

N<sup>o</sup> 14. joint au l<sup>re</sup> de la lettre N<sup>o</sup> 34.

211

Commissaires-civils

St-Domingue

En consequence des ordre du gouvernement general

Il est ordonné a tous Messieurs les colonel et commandans de tous les camps du Haut de la grande Riviere de notre dependance de descendre avec tous leur armés Bien armés et équipés de prendre de suite a deux heures presices car le cas contraire sous peine d'être caillés de leur commandement by la dite ordres ne sera pointes excutte a la tenenr pour assistés a la fete du Louis Seize Roy des France notre superieure

Donnés a notre gouvernement sur le Haut de nos armés et le contre Seing de notre aid de camp ce 24 aoust 1792

Beasson  
general d'armés du Roy

Belair  
aid de camp general

Lefebvre aid  
de camp au gouv<sup>te</sup>

pour copie conforme à l'orig<sup>al</sup>  
D. J. Despeuts  
B. J. de la f. au  
ale civile

Transcription du duplicata n° 14

Duplicata n° 14 joint au duplicata de la lettre n° 34

Commissaires-civils  
St-Domingue

En consequence des ordre du gouvernement general

Il est ordonné a tous Messieur les colonel et commandant de tous les camp du haut de la grande Rivierre de notre depandance de descendre avec tous leur armés Bien armés et équipés de ses Randre de suite a deux heurs presices car le cas caiges sous peine d'etre exillés de leur de leur commandements ly la ditte ordres ne sera points executte a sa teneur pour assistés a la fete du louis seize Roy des France notre superieur  
Donnés a notre gouvernements cur le seau de (nos ?) armés et le contre seing de notre aid de camp

Ce 24 aoust 1792

Biassou  
General d'armés du Roy

Belair  
Aid de camp general

Lefebvre  
Aid de camp au gouvernement

Pour copie conforme à l'original  
Delpech  
Secrétaire de la commission nationale civile